

Palestine

Angela Godfrey-Goldstein

A la suite de la Déclaration de l'indépendance d'Israël en 1948, les clans bédouins Jahalin ainsi que des clans d'autres tribus du Désert du Neguev (al-Kaabneh, al-Azazmeh, al-Ramadin et al-Rshaida) se sont réfugiés sur la rive occidentale, alors sous contrôle jordanien. Les membres de ces tribus réfugiées, au nombre d'à peu près 17.000 personnes, sont des agro-pasteurs semi-nomades vivant dans les régions rurales autour d'Hebron, Bethlehem, Jérusalem, Jéricho et la vallée du Jourdain, faisant partie aujourd'hui de la zone appelée C du Territoire Palestinien Occupé (TPO). La « zone C », dont l'administration a été accordée à Israël provisoirement - et temporairement - par les accords d'Oslo en 1995, représente 60% de la rive occidentale .

C'est là que sont installées toutes les colonies de peuplement, les industries, les bases militaires, les zones de tirs et zones militaires interdites, les réserves naturelles, les voies réservées aux colons, toutes sous contrôle militaire israélien, toutes encerclant et contrôlant les zones palestiniennes.

Les politiques israéliennes dites "Grands Espoirs - High Hopes" de paix

Il y a 10 ans, Israël a élaboré le plan E-1, impliquant de déplacer en masse les réfugiés palestiniens bédouins de la périphérie de Jérusalem, pour le développement de la colonie Ma'ale Adumim.

La projet de colonie E-1 de 3.000 acres a été refusé en 2005 par la communauté internationale, en réponse aux attentes des militants pacifistes, qui le considérait comme mettant symboliquement fin à la solution « à deux États ». La pression diplomatique sur Israël a gelé ce projet - jusqu'à aujourd'hui. Il est de nouveau à l'ordre du jour.

C'est maintenant, avec en points de mire l'urgence de la reconstruction de Gaza, le projet de loi discriminatoire et les tensions explosives à Jérusalem, que de nouveaux projets d'implantation de colonies sont établis en Israël.

Presque 1.000 acres ont été expropriés pour une nouvelle colonie, G'vaot (illégal selon le droit international). Les colonies de Silwan, Har Homa et Givat Hamatos se sont beaucoup développées. Le projet de Nuweimeh a été rendu public, exigeant le déplacement forcé (une grave violation de la Convention de Genève, dont est signataire Israël, articles 49 et 147) d'une population de 12.500 bédouins pasteurs vers une commune urbaine construite à ces fins sur une terre aride au nord de Jéricho. Ils y seront forcés de vivre contre leur gré, au sacrifice de leur culture traditionnelle issue du désert et de leur économie pastorale.



voir note 1

Le professeur Dawn Chatty de l'Université d'Oxford a déclaré que si Israël poursuit son projet militaire de déplacement forcé, ce sera un génocide culturel et une forme de nettoyage ethnique. Au cours d'un séminaire d'experts en janvier 2015, le Professeur Marco Sassoli de Genève a considéré que le projet, s'il est mis en œuvre, serait un crime de guerre.

De même, à côté de la plus grande décharge de Jérusalem à Azaria – près de E-1 et de Jérusalem Est, proche du site où 1.000 bédouins ont été transférés de force en 1990 – le terrain a été nivelé dans la perspective d'un transfert de centaines de nouveaux réfugiés bédouins.

Israël semble délibérément essayer de porter atteinte à la culture des Bédouins en les privant de leur culture pastorale et particulièrement de l'accès aux pâturages.

Le projet E1 qui doit se développer sur des terres où les Bédouins vivent actuellement utilisera tous les terrains permettant l'expansion naturelle des Palestiniens à Jérusalem Est.

En ne déplaçant que les Palestiniens de cette région, en « judaïsant » Jérusalem Est jusqu'à Jéricho et en faisant de Jérusalem une ville démographiquement juive, Israël ôte toute viabilité à l'État palestinien. En fermant aux Palestiniens le seul accès à Jérusalem par la rive ouest (les accès du sud et du nord sont déjà fermés par les colonies, le mur,

les routes réservées au colons et les points de contrôle) le projet E-1 refuse l'accès de la Palestine à son cœur économique, ses sites religieux, le centre de la vie sociale, les campus universitaires et les hôpitaux spécialisés.

Un document de l'Union européenne récemment divulgué fait référence au projet E1 comme la ligne rouge à ne pas franchir qui peut conduire à des sanctions européennes contre Israël. Après avoir épuisé la diplomatie de la carotte, l'Union européenne envisage maintenant celle du bâton.

Les conséquences pour les Bédouins d'un déplacement forcé vers les zones urbaines sont également catastrophiques. Ils tomberaient probablement dans plus grande pauvreté et l'incapacité à subvenir à leurs besoins, dépendants de subsides financées par les contribuables internationaux et distribués en aide humanitaire par les ONG et agences de l'ONU.

La plupart des Bédouins ont déjà souffert des transferts de population menés par Israël : dans le Néguev, où Israël refuse de reconnaître les droits fonciers des Bédouins, et en tant que réfugiés palestiniens sur la rive occidentale sous occupation israélienne.

Même sans ce déplacement en projet, leur situation est intenable dans les implantations rurales actuelles où les permis de construire leur sont refusés. Les Bédouins de la rive occidentale n'ont pas le droit de construire, se voient refuser l'accès gratuit à l'éducation, interdire l'accès à l'électricité, aux routes réservées aux colons, au marché ou aux sites sacrés de Jérusalem. Ils souffrent d'un accès problématique aux soins médicaux, à l'eau, aux pâturages et à l'emploi, subissent régulièrement les démolitions de leurs maisons, et vivent sous la menace constante de la violence des colons.

Les droits des femmes sont aussi un sujet de préoccupation dans cette communauté conservatrice. Depuis qu'elles ne peuvent plus librement s'occuper du bétail, travailler à l'extérieur ou aller au marché, leur vie s'est considérablement rétrécie.

Les réfugiés bédouins sur la rive occidentale en appellent à leur droit de retourner sur leurs terres en Israël, dont ils ont été déplacés de force en 1948. S'ils ne peuvent retourner à Tel Arad dans le Néguev, ils souhaitent rester là où ils sont avec le droit d'y construire. Ils demandent au minimum le respect de leurs besoins culturels et un avenir préparé en pleine consultation : préférablement par l'Autorité palestinienne, et non par l'armée d'Israël.

La mise sous autorité militaire de la zone C (60% de la rive occidentale, où se trouvent les colonies, maintenant annexée de facto par Israël) par les accords d'Oslo ne devait être que temporaire, et prendre fin en 1999. En tant que zone d'approvisionnement des zones A et B (les villes et villages de Palestine), la zone C comprend presque toutes les nappes phréatiques, terres arables, routes et possibilités d'accès aux marchés et à la frontière.

¹ Depuis 1993, la Cisjordanie est divisée en trois zones qui déterminent les conditions d'administration du territoire et des populations :

- La zone A est totalement sous administration du gouvernement Palestinien.

- La zone B est militairement contrôlée par Israël et administrée par le gouvernement Palestinien

- La Zone C est sous contrôle total de l'armée israélienne, qui n'a de section « civile » que pour les colons, aucun service n'est pourvu par les palestiniens (écoles, eau...). C'est un corps de l'armée israélienne. Selon la Banque Mondiale, la zone C est « l'espace le plus riche en ressources ». Elle représente plus de 72% de la Cisjordanie, abrite la majorité des colonies israéliennes et les palestiniens qui y vivent encore sont majoritairement des bédouins et des

paysans qui vivent dans des situations d'extrême pauvreté et sont largement exposés aux violences de l'armée et des colons. Les constructions et réhabilitations de tous types sont interdites et la circulation est très largement limitée par des checkpoints interdisant l'accès aux routes aux palestiniens.

Angela Godfrey-Godstein est avocate de l'Association Jahalin, une organisation palestinienne de défense des Bédouins Jahalin. Elle traite les questions qui les concernent, en particulier celles des projets de déplacements forcés. Elle était auparavant, et pendant de nombreuses années, avocate pour l'ICAHN (Comité israélien contre les démolitions de maisons), avocate des paysans de la région de Jérusalem et militante écologiste pendant 4 ans dans le Sinaï (Egypte) où elle vit parmi les Bédouins. Elle est en relation avec les Bédouins du Sinaï depuis 17 ans; elle y aide les femmes artisanes à commercialiser leurs produits.

Source : IWGIA, The Indigenous World 2015
Traduction de par **Véronique Hahn de Bykhovetz**